

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 03/06/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, à dix heure,
Date d'affichage 03/06/2024 la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,
Nbre de membres en exercice: 8 après avoir été légalement convoqué
Mme BARBELETTE, Mr DEMARQUET, Mr LAN, Mr LEPELTIER
Présents : 7 Mme TROPÉE et Mme VANNIER.
Votants : 7 formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : Monsieur Michel LEBouc

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2024/10 Modification budgétaire CCAS n°1

Monsieur le Président du CCAS informe aux membres du CCAS que les crédits inscrits au budget primitif concernant le remboursement de la dette « Emprunt » est insuffisant. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante sur le budget primitif CCAS 2024 :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : Charges à caractères sociales Article 623 : Publicité, publications, relations publiques	- 230.00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 66 : Charges financières Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	+ 230.00 €

Après en avoir délibéré, le Commission Administrative décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget CCAS
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

